

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze, le mardi trente juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PONTAUBAULT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PERROUAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Michel PERROUAULT, Jean-François LOIZEL, Monique LAURENT, Gérard GAUTIER, Jean-Michel BARON, Delphine GONFROY, Stanislas KOPEC, Delphine LEVALLOIS.

Etaient absents : MM. Josette MONDIN (donne procuration à M. Michel PERROUAULT), Thierry GOUIN (excusé).

M. Gérard GAUTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Date convocation : 18/06/2015

Date affichage : 01/07/2015

### **Emploi CUI/CIE (Délibération n° 2015-06-30-01)**

Attendu les besoins de la commune dans le domaine d'activités de l'entretien,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de conclure une convention « Contrat Unique d'Insertion » et de charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à ce sujet et notamment recruter un CUI/CIE (taux de prise en charge par l'Etat de 85 %) qui occupera les fonctions d'adjoint technique territorial à raison de 20 heures par semaine au taux du SMIC pour une période d'un an.

### **Travaux de réfection de la toiture de l'Espace François Mutschler (Délibération n° 2015-06-30-02)**

Vu la consultation lancée (Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics) pour les travaux de réfection de la toiture de l'Espace François Mutschler,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ☞ d'approuver la consultation (Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics) telle qu'elle a été réalisée.
- ☞ d'accepter l'offre de l'entreprise CHESNAY David d'un montant de 25 773,21 € HT.
- ☞ d'approuver l'acte d'engagement tel qu'il sera signé.
- ☞ d'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir et à prendre les décisions relatives à l'exécution du marché.

### **Urbanisme – Instruction de la DP 050 408 15 J0003 (Délibération n° 2015-06-30-03)**

Monsieur Michel PERROUAULT, Maire se retire de l'assemblée,  
Monsieur Jean-François LOIZEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, prend la présidence de l'assemblée.

Vu l'article L 422-7 du code de l'urbanisme qui précise que si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou de l'organe délibérant de l'établissement public, désigne un autre de ses membres pour prendre la décision,  
Vu le dossier de demande de déclaration préalable n° DP 050 408 15 J0003 déposé par M. Michel PERROUAULT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Jean-François LOIZEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour instruire et délivrer l'autorisation relative à la demande de déclaration préalable n° DP 050 408 15 J0003.

Monsieur Michel PERROUAULT réintègre la réunion et reprend la présidence de l'assemblée.

#### **CCAMSM – Adhésion au bureau d'études (Délibération n° 2015-06-30-04)**

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 66,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-4-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 2013 portant création de la Communauté de communes Avranches – Mont Saint Michel issue de la fusion des communautés de communes du canton d'Avranches, du canton de Ducey, de Pontorson-Le Mont Saint Michel et de Sartilly-Porte de la Baie, et de l'adhésion des communes de Champcervon, d'Isigny-le-Buat, de La Rochelle-Normande, de Le Luot, de Sainte-Pience et de Subligny,

Vu les arrêtés préfectoraux modificatifs en date des 4 juillet 2013 et 24 décembre 2013,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2014 portant approbation des nouveaux statuts de la Communauté de communes Avranches – Mont Saint Michel,

Vu la délibération n°2015/03/28-43 du conseil communautaire autorisant Monsieur le Président à signer les conventions d'adhésion aux services communs,

Attendu l'intérêt de la Commune de Pontaubault à adhérer au service commun communautaire « Bureau d'Etudes »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer au service commun communautaire « Bureau d'Etudes » de la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'adhésion au service commun communautaire « Bureau d'Etudes » annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.